

N°1304

du 28
JANVIER
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

ENVIRONNEMENT

P.4

Priorité du Togo en matière de restauration des paysages forestiers
Un dialogue est créé pour booster la filière bois-énergie

SOCIETE

P.7

Projet WACAResip
La Commune des Lacs 1 prête pour gérer ses déchets

ENERGIE

P.4

Sur le modèle d'un partenariat public-privé
Globeleq va développer l'énergie renouvelable au Togo

CEDEAO

P.6

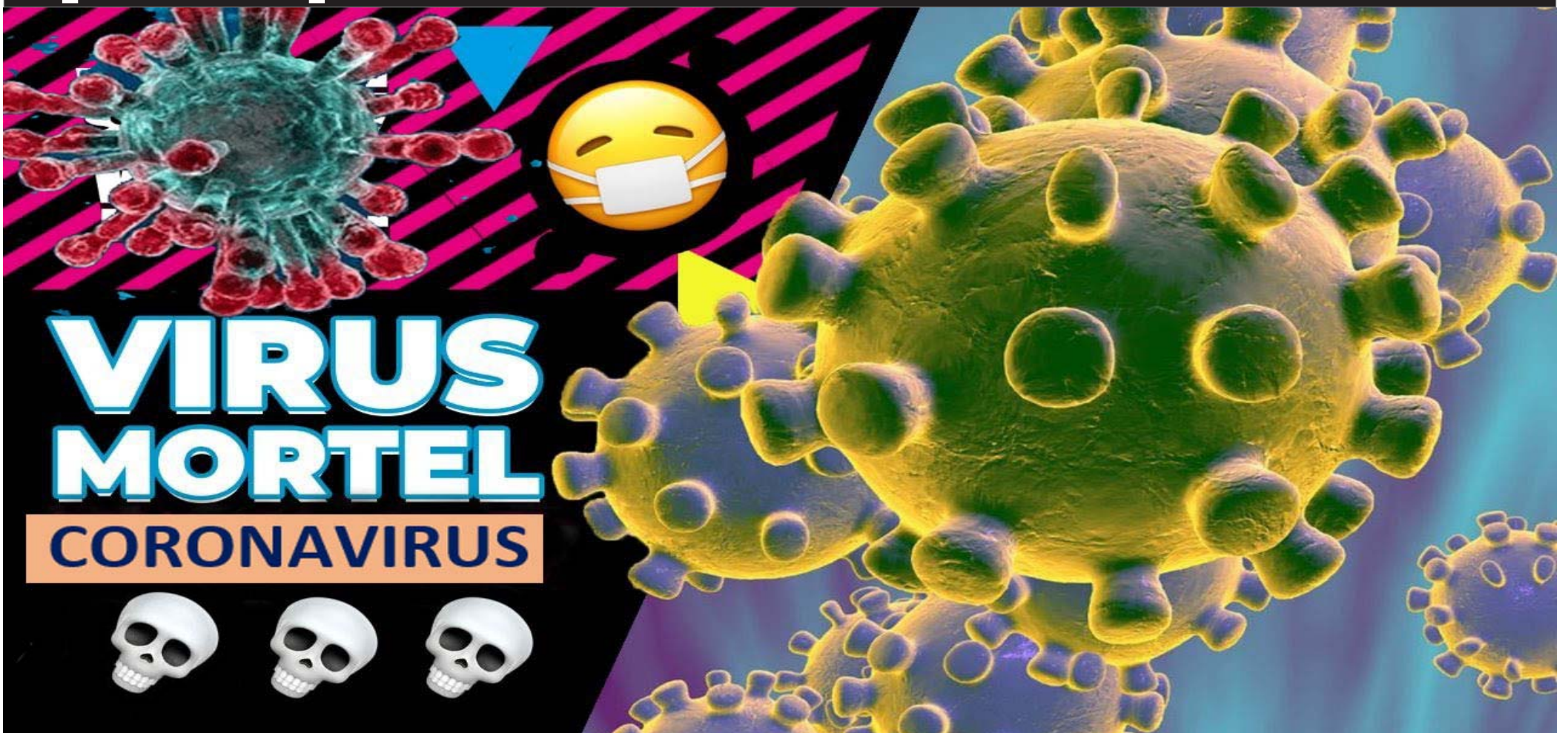
A la 9^{ème} session extraordinaire de son Conseil des gouverneurs à Lomé
La BIDC nomme le Ghanéen George
Agyekum Nana Donkor à sa tête

P.3

Appel du ministère de la Santé

- Des dispositions sont prises aux frontières... tout comme pour l'Ebola.
- Bien cuire les viandes, poissons... et autres fruits de mer.
- Un numéro spécial : 22 22 20 73

Les comportements pratiques pour prévenir le CORONAVIRUS



P.6 Trois décisions de la Cour Constitutionnelle

- Pour Fabre : Une requête irrecevable et une rejetée
- Pour K. Thon : une requête rejetée

P.3 Préparatifs de la présidentielle

Le matériel «non-sensible» est déployé sur le terrain

AZIMUTS INFOS

Nawa Racer, une étonnante moto à supercondensateurs et batteries lithium

L'entreprise française Nawa Technologies, spécialisée dans les supercondensateurs, sera présente au CES 2020 avec un concept-bike de moto électrique qui intègre un système de stockage et de récupération d'énergie inédit. Il lui confère 300 km d'autonomie en cycle urbain.

Si cette moto électrique vous plaît, et il y a de quoi, attendez avant de vous précipiter pour savoir où l'acheter. Car, malheureusement, elle n'est pas vouée à être produite. Il s'agit d'un concept développé par Nawa Technologies, une entreprise française fondée en 2013 et installée à Rousset dans les Bouches-du-Rhône qui est spécialisée dans les supercondensateurs, à base de nanotubes de carbone.

Pour démontrer l'efficacité de sa technologie, l'entreprise a créé cette superbe moto électrique, la Nawa Racer, qui est équipée d'un système d'alimentation hybride combinant un ensemble de supercondensateurs de 0,1 kWh avec une batterie lithium-ion de seulement 9 kWh. Nawa Technologies assure que son pack de supercondensateurs peut récupérer plus de 80 % de l'énergie produite au freinage, ce qui permet de se contenter d'une batterie lithium-ion aussi modeste.

Malgré cela, l'autonomie annoncée est de 150 km en cycle mixte et de 300 km en ville. "Le pack de supercondensateurs NawaCap se recharge en seulement deux minutes et la batterie entière peut être chargée à 80 % en une heure même à partir d'une alimentation domestique grâce à un mode innovant de recharge rapide qui tire profit des supercondensateurs", explique l'entreprise.

La Nawa Racer ne pèse que 150 kg

Les supercondensateurs sont intégrés dans la partie supérieure du réservoir tandis que la batterie lithium-ion prend place dans la partie basse du châssis, là où se trouve habituellement le moteur sur les motos thermiques. L'intérêt du système hybride est qu'il permet de réduire jusqu'à 50 % la taille de la batterie lithium-ion à autonomie égale. Cela octroie un gain de poids important et autorise aussi plus de liberté concernant le design. Ajoutez à cela un cadre et des roues en fibres de carbone, des éléments de carrosserie en composite et vous obtenez un poids total de 150 kg soit, selon ses concepteurs, 25 % de moins qu'une moto électrique.

Nawa Technologies annonce que son moteur à jante sans moyeu de 100 CV peut abattre le 0 à 100 en moins de trois secondes et atteindre 160 km en vitesse de pointe. Grâce aux supercondensateurs, la Nawa Racer offrira la même capacité d'accélération quel que soit le niveau de charge de la batterie. La moto électrique sera exposée au Consumer Electronics Show en janvier prochain en guise de démonstrateur technologique.

"Bien qu'il ne s'agisse pour l'instant que d'une vision d'une moto électrique du futur, le système de batterie hybride de Nawa Racer peut être appliqué à tous les véhicules électriques et la technologie pourrait entrer en production dans un avenir très proche", assure la société. Rappelons que Lamborghini explore depuis quelques années déjà la piste des supercondensateurs, tout d'abord avec son concept-car Terzo Millennio puis, cette année, avec la Lamborghini Sián qui sera la première supercar hybride à supercondensateurs.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA

Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Les diagrammes de vérité de Real Artist Assamagan à l'hotel Onomo

Attiré par les énergies inconnues qui gravitent dans l'univers, le jeune artiste a construit son univers en autodidacte, influencé par ses diverses expériences.

Kétévi Ruben ASSAMAGAN connu sous son pseudo Real Artist Assamagan a fait son entrée dans le monde de l'art en 2003 avec une création particulière, "les atomes de papier", une technique d'assemblage et collage de papiers qui exprime la valeur du papier sous toutes ses formes dans le quotidien de l'homme. Quelques années plus tard, il s'inspire de sa propre technique pour en créer une autre, celle des "tissus vivants" à base des textiles en jeans.

Ruben, Real Artist ASSAMAGAN plasticien contempo-

rain Togolais autodidacte né en 1981 vit et travaille à Lomé. Le jeune artiste s'est pleinement adonné à l'art en 2000. Dès ses débuts, sa passion l'a conduit auprès de plusieurs artistes confirmés dont il découvre les travaux et appliqué les conseils en tant que débutant. Trois ans plus tard, sous le coup d'un songe, il entreprit le collage des papiers, une technique qu'il dénomma les "Atomes de papiers" qui a marqué sa pratique et sa démarche depuis ces 15 dernières années et est exposé plusieurs fois aux côtés de ses aînés par d'éminents galeristes, Michelle Brunet, Alain Fassier... Real Artist ASSAMAGAN initie des projets pédagogiques (dessin, peintures, performances...) pour aider les plus jeunes à se démar-



quer du courant artistique infesté de plagiat depuis l'ére contemporaine et organise des forums afin de rapprocher l'art des populations, parler du bien-fondé de l'art en général en passant par son importance et sa valeur, sa promotion, sa collection et

sa survie dans le temps pour l'intérêt et la diversité du patrimoine culturel du peuple noir.

23 JANV. / 29 FÉVR. - ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE | VERNIS-SAGE JEUDI 23 JANVIER | 18H30

Exposition

Danse

Elle poème

Elle poème est un projet d'art contemporain réalisé en Afrique qui vise à donner une visibilité aux femmes africaines en tant que créatrices à travers la danse et la création chorégraphique sous la direction artistique d'Aïda Colmenero Diaz. Elle poème à l'intention de créer des références artistiques féminines

Le point de départ est un poème écrit par une femme. Elle poème in-

clut autant des courts métrages, des expositions photos que des pièces de danse contemporaine. Estelle Foli et Anique Ayiboe t'invitent à redécouvrir la femme africaine ce vendredi 31 janvier à l'Institut Français du Togo dans deux magnifiques solos.

31 JANV. / 20H00 | SCÈNE DE L'IFT | 1000 FCFA - LOMÉ



Cinéma

Le Fescilom lance un concours de films sur l'environnement

Dans le cadre de la 4 édition du Forum des jeunes cinéastes engagés pour l'environnement qui se tiendra à Lomé, les 03 et 04 avril 2020, le comité d'organisation invite les jeunes cinéastes à envoyer des films sur la thématique de la protection de l'environnement... Le concours est intitulé 1000 DOLLARS POUR UN FILM. Il s'agit d'un projet pour récompenser de 1000 DOLLARS le meilleur film qui traite sur la protection de l'environnement.... Le for-

mat demandé est court métrage de moins de 30 minutes. Le délai court jusqu'au 22 février 2020. Le concours est organisé par le Festival de cinéma de Lomé (Fescilom).

Par ailleurs le FESCILOM avec l'appui de Pocket Eco Cinéma assurera à partir du 24 Mars prochain un programme de formation en acting et en réalisation pour dix jours dans le cadre du programme é1 film pour 20 personnes".



Evènements

Le reve africain

Le Rêve Africain est une association à but non lucratif installée à Paris. 2019 marquant ses dix ans, l'association Le Rêve Africain organise un "Tour d'Afrique en 55 semaines" prévu de démarrer le 12 janvier 2020 et d'arriver le 29 janvier à Lomé accueilli par l'Institut Français. Lors de cette grande tournée, l'association proposera une journée d'informations techniques sur le développement d'un projet culturel grâce au digital et une journée de numérisation et d'inscription au e-Arts Market.

La formatrice, Laetitia Normand a participé à l'informatisation des mairies de France en tant que formatrice puis manager durant 14 ans. Depuis 15 ans maintenant, elle est manager artistique, productrice, bookeuse, tour

manager, organisatrice d'événements, attachée de presse, community manager... d'artistes d'Afrique. Après plusieurs voyages sur le continent Africain, Laetitia est très attirée par la dimension sociale et l'énergie des habitants des pays qu'elle visite ainsi que par la vivacité artistique et culturelle qui anime la vie quotidienne... Son parcours professionnel et sa vision à 360° lui permettent depuis dix ans de révéler des talents via le réseau du Rêve Africain, dont Elom 20ce, rappeur et Bob Atisso, sculpteur du Togo font partie. Aujourd'hui, elle vient partager son expérience de la gestion d'un projet culturel via internet en deux jours. L'entrée est gratuite.

29 JANV. / 31 JANV. - LOMÉ



Appel du ministère de la Santé

Les comportements pratiques pour prévenir le CORONAVIRUS

* Des dispositions sont prises aux frontières... tout comme pour l'Ebola.

* Bien cuire les viandes, poissons... et autres fruits de mer.

* Un numéro spécial : 22 22 20 73

Jean AFOLABI

Face à la propagation du nouveau coronavirus à travers la Chine, la Corée du Sud et le Japon, le Togo vient de sonner l'alerte. Dans un communiqué en date du 24 janvier 2020 du ministre de la Santé et de l'hygiène publique, Professeur Moustafa Mijiyawa, le gouvernement togolais invite la population « à la sérénité, mais à une vigilance plus accrue et à l'adoption des comportements suivants pour éviter cette maladie : se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou avec des gels hydro-alcooliques ; se protéger, si possible, la bouche et le nez avec une bavette ; se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir ou avec le creux du coude avant de tousser ou d'éternuer ; éviter tout contact direct des personnes présentant des signes suspects de grippe ou de difficultés respiratoires ; bien cuire les viandes, poissons, crabes, crevettes, escargots de mer et autres fruits de mer avant de les consommer ». Le communiqué précise que : « Des dispositions sont prises aux points aériens, terrestres et maritimes pour surveiller les voyageurs provenant des zones touchées ». Et d'indiquer un numéro spécial (22 22 20



73) pour «... toute personne ayant séjourné récemment en Chine... ».

Parlant de cette nouvelle maladie, le ministre indique qu'elle est « très grave, hautement contagieuse et mortelle ». Elle se transmet à une personne par contact avec les sécrétions nasales et les gouttelettes de salive émises par la toux ou les éternuements d'une personne malade. De l'avis de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), explique le prof-ministre de la Santé, « la maladie proviendrait des fruits de mer (crabes, crevettes, huîtres, escargots de mer, etc.) ». Elle se manifeste comme la grippe ordinaire pour une fièvre brusque, accompagnée de plusieurs autres signes tels que mal de gorge, tous, difficultés respiratoires, écoulement nasal, fatigue intense, maux de tête, douleurs musculaires, etc.

Des cas de cette maladie des poumons due à un nouveau virus grippal appelé Coronavirus sévissent actuellement en République

populaire de Chine ; ce qui a amené l'OMS à demander, le jeudi 23 janvier, à tous les pays d'être en alerte. À ce jour, 584 cas, dont 17 mortels, ont été notifiés à l'OMS. 575 de ces cas et l'ensemble des décès ont été notifiés en Chine, tandis que les autres cas ont été notifiés aux États-Unis d'Amérique, au Japon, en République de Corée, à Singapour, en Thaïlande et au Viet Nam. Pas de cas suspects rapportés par les médias dans d'autres pays, mais ces cas font encore l'objet d'enquêtes.

« Cette flambée a été détectée car, la Chine avait mis en place un système permettant d'identifier spécifiquement les cas d'infection des voies respiratoires inférieures. C'est grâce à ce système que cet événement a pu être repéré », pointe l'OMS ; qui estime que la situation est grave et qu'elle la prend au sérieux. Bien que ne déclarant pas encore d'urgence de santé publique de portée internationale aujourd'hui.

Saisissant l'occasion du 12ème Forum national du paysan, à Kara Le Togo se lance dans un Plan d'urgence de transformation de son agriculture

Jean AFOLABI

Ouvert le jeudi 23 janvier 2020 à Kara (410 km au nord de Lomé), sous le thème central de « Plan d'urgence du Gouvernement pour la transformation agricole du Togo », la 12ème Edition du Forum national du paysan togolais (FNPT) a clôturé sa rencontre le samedi dans la même ville. Rendez-vous annuel du secteur agricole togolais, Kara a vu la présence de plusieurs centaines de participants venus échanger sur la vie du secteur, et faire son état des lieux. Saisissant l'occasion de la clôture du Forum, le Premier ministre Komi Kléber Beke a procédé, samedi 25 janvier 2020 à Kara, au lancement officiel d'un Plan d'urgence du gouvernement pour la transformation agricole du Togo. Il avait à ses côtés le ministre Noël Koutéra Bataka de l'Agriculture, de la production animale et halieutique.

Le plan d'urgence constitue un document d'opérationnalisation du Plan national du développement (PND 2018-2022) en son axe 2 consacré au secteur agricole. Il vise, notamment de : renforcer les cultures de contre-saison ; mettre l'accent sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires ; et instaurer des labels de qualité, en vue de tripler les rendements et les revenus des petits producteurs d'ici 2025. A ce titre, révèle le ministère de l'Agric-



culture, il est prévu la mise en œuvre sans délai d'une série d'actions que sont, entre autres : la mécanisation agricole et les aménagements hydro-agricoles ; la promotion et la valorisation des produits agricoles locaux ; le renforcement de l'accès des acteurs des chaînes de valeur agricole au financement ; à l'assurance maladie et à la protection sociale ; la promotion de l'agriculture biologique et la qualité labélisée Togo, notamment dans les filières et produits à forte valeur ajoutée tels que le soja, le sésame et le fonio ; le développement de la production animale et halieutique, avec le soutien à la création des ranchs et la construction d'au moins un abattoir moderne par région par an ; le renforcement de la mise en marché ; l'assurance agricole ; la refonte du système de formation agricole, axée sur les besoins des chaînes de valeur agricole et orientée agrobusiness.

A terme, le gouvernement compte

accompagner l'aménagement de cinq cent mille (500.000) hectares de terres cultivables ; l'installation de quatre cent (400) ZAAP (Zones agricoles préférentielles) à raison d'au moins une (01) par canton ; la création de deux (02) agropoles dans chaque région ; l'irrigation de dix mille (10.000) hectares de terres pour l'installation de quarante mille (40.000) jeunes et femmes intéressés par les cultures de contre-saison ; l'accompagnement de deux (2.000) jeunes et femmes dans la création et le développement de leur entreprise dans le domaine agricole pour le développement d'une économie rurale ; l'habilitation de cinquante mille (50.000) jeunes et femmes professionnels pour la production ; la commercialisation locale voire l'exportation de divers produits d'élevage ; l'offre de différents produits d'assurance adaptés aux réalités du secteur agricole pour au moins un million (1.000.000) d'actifs d'ici à 2022.

Pour le compte de l'année 2018 au Togo

La balance des paiements est excédentaire

La balance des paiements du Togo a enregistré, en 2018, un excédent de 17,007 milliards de francs Cfa, selon les données du Comité de la balance des paiements du ministère de l'économie et des finances, relayées par le portail *financiafrik.com*. Par rapport à l'année 2017 qui avait vu le pays enregistrer un excédent de 10,112 milliards de francs Cfa, on note une augmentation de 6,895 milliards de francs Cfa. « Cette évolution résulte principalement d'une hausse de 34,302 milliards de francs Cfa du solde du compte de capital, une amélioration de 18,418 milliards de francs Cfa des flux au titre du compte financier, dont les effets ont été atténués par la hausse de 46,559 milliards de francs Cfa du déficit courant », explique la Comité de la balance des paiements.

Le déficit courant, hors dons publics, rapporté au produit intérieur brut (PIB) s'est établi à 4,6% en 2018 contre 4,2% en 2017. Quant

au déficit du solde des transactions courantes, il s'est dégradé de 46,559 milliards de francs Cfa, en passant de 56,117 milliards de francs Cfa en 2017 à 102,675 milliards de francs Cfa en 2018, du fait de l'accroissement de 16,3% du déficit de la balance commerciale.

Pour sa part, le compte de capital a dégagé un solde excédentaire de 175,733 milliards de francs Cfa contre 141,431 milliards de francs Cfa l'année précédente, en hausse de 24,3%, en liaison avec l'accroissement des dons-projets reçus par l'Administration publique au cours de l'année sous revue. Ainsi, le Comité de la balance des paiements avance que les échanges avec l'extérieur se sont soldés en 2018 par un excédent de financement de 73,058 milliards de francs Cfa.

Le compte financier a enregistré, en 2018, des sorties nettes de capitaux à hauteur de 59,031 milliards de francs Cfa contre des sorties nettes de 77,449 milliards

de francs Cfa en 2017, en ligne avec les investissements directs et de portefeuille. Les transactions extérieures, elles, se sont soldées, durant la période sous revue, par une hausse des créances nettes des institutions de dépôt sur les non-résidents de 17,007 milliards de francs Cfa, en relation, selon le Comité de la balance des paiements, avec l'augmentation de 30,703 milliards de francs Cfa des créances nettes des autres institutions de dépôt sur les non-résidents, atténuée par le repli de 13,696 milliards de francs Cfa de celles de la Banque centrale.

Enfin, en ce qui concerne la position extérieure globale nette, le Comité de la balance des paiements avance qu'elle a enregistré un solde net de -629,502 milliards de francs Cfa au titre de l'année 2018 contre -746,664 milliards de francs Cfa un an plus tôt, suite à une augmentation des avoirs plus prononcée que celle des engagements.

Préparatifs de la présidentielle

Le matériel « non-sensible » est déployé sur le terrain

Late Pater

A moins d'un mois du scrutin présidentiel du 22 février 2020, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a hier 27 janvier 2020, commencé par acheminer le matériel électoral dit non-sensible, vers les 46 Commissions électorales locales indépendantes (CELI) sur toute l'étendue du territoire national et dans les six ambassades électorales indépendantes concernées (Paris pour les électeurs de France ; Washington pour les USA ; Kinshasa pour la République Démocratique du Congo ; Libreville pour le Gabon ; Abuja pour le Nigeria ; et Rabat pour le Maroc). Le dispositif logistique ainsi mis en branle, pour la première partie du matériel de vote à acheminer est composé des listes électorales, des tableaux d'affichage, des urnes, des isolements, des kits bleus (règles, stylos, gommes...).

Selon le président de la CENI, M. Tchambakou Ayassor, y figurent également dans ce matériel, des cartons contenant la Constitu-

tion et le Code électoral. Cette opération précoce de déploiement du matériel électoral sur le terrain a pour objectif de mettre à temps à la disposition de chaque bureau de vote, l'ensemble des outils nécessaires, avant le jour du scrutin, a-t-il souligné. Et ce, afin de garantir le bon déroulement des opérations et dans de bonnes conditions. « Pour nous, il est indispensable d'être à jour par rapport à tout ce qu'il faut avant le jour du scrutin. Donc, nous avons décidé de commencer suffisamment tôt », a déclaré M. Ayassor. Il s'agit aussi d'anticiper sur les surprises de dernières minutes et d'accroître la capacité de réactions de la CENI, en cas d'éventuels problèmes.

Les lots de Code électoral et de la Constitution, inclus dans le matériel électoral, visent à faire en sorte que « chaque acteur du processus électoral connaisse la réglementation, les lois électorales et constitutionnelles qui fondent l'ensemble de ce processus... Pour qu'on soit dans une logique où personne ne dira ignorer le cadre électoral, nous avons

inclus le Code électoral et la Constitution dans l'envoi sur le terrain. Ceci, pour permettre à toutes les équipes d'être bien informées ».

Bon à savoir : le matériel convoqué n'est pas directement distribué dans les bureaux de votes, mais sera réceptionné dans les Commissions électorales locales indépendantes (CELI) ou dans les ambassades électorales indépendantes (AEI). « La répartition dans les bureaux de vote ne se fera que quelques jours avant le scrutin par les responsables respectifs des CELI ou AEI », a dit le président de la CENI. Tout en précisant que le matériel dit sensible, notamment l'encre indélébile, l'encre sèche, les bulletins de vote, les fiches d'émargement, etc., sera envoyé plus tard. « Comme son nom l'indique, c'est du matériel sensible qu'on ne peut pas mettre à disposition longtemps, au risque d'être détérioré ou prendre d'autres formes. Cette étape va être engagée avant le scrutin, mais dans des délais qui permettent de garantir la sécurité de ce matériel ».

Priorité du Togo en matière de restauration des paysages forestiers

Un dialogue est créé pour booster la filière bois-énergie

Late Pater

La recherche des solutions alternatives pour subvenir aux besoins croissants des communautés a amené le ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature à initier un récent dialogue sur le bois-énergie et la restauration des paysages forestiers au Togo. L'initiative a reçu l'adhésion des partenaires notamment la GIZ, la FAO et le Partenariat mondial de la bio-énergie. Le dialogue a réuni les acteurs du monde de la recherche, l'administration publique, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les partenaires techniques et financiers.

A l'occasion, les participants ont fait des propositions, sensibilisé les acteurs, partagé les expériences réussies dans d'autres pays. Et ce, afin de permettre au Togo d'élaborer un programme dans ce domaine, qui sera soumis pour financement.

Au Togo le bois-énergie représente 75% de la balance énergétique nationale, selon une étude de la direction générale de l'énergie, réalisée en 2017. Il est le combustible de choix des ménages pour la cuisson des aliments, le chauffage et dans l'artisanat de transformation. Ce qui contribue largement à la dégradation des forêts.

Aujourd'hui, il s'agit de créer des synergies en faveur de la restauration des paysages forestiers, afin de contribuer à l'engagement pris par le Togo de restaurer 1.400.000 hectares de paysage d'ici 2030. Et pour atteindre cet ambitieux objectif, a rappelé le ministre David Oladokoun, le Togo a entrepris, depuis quelques années, une série d'actions dans le secteur forestier dont l'élaboration du Programme national de reboisement (PNR), l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, la conception et la mise en œuvre d'un projet sur la modernisation de la filière bois-énergie.

Par exemple, dans le cadre du Programme national de reboisement, l'accompagnement de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a été matérialisé, le 18 novembre 2016 à Lomé, par la signature de convention entre le ministère de l'Environnement et la FAO, au bénéfice de l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF). Ce protocole d'accord officiel devrait permettre de financer des activités de reboisement de 50 hectares et la mise en défens de 17 hectares de forêts naturelles étatiques, d'un coût total de 32.500.000 francs Cfa. L'accord vise à reboiser les essences en voie de disparition pour sortir du cercle du teck et de l'eucalyptus dont l'ODEF est spécialiste. Pour la mise en défens des forêts naturelles, il s'agit de protéger ces par-

celles, les laisser se régénérer et d'éviter toutes actions anthropiques. Sur ces 17 hectares, il y a 5 hectares dans la forêt classée d'Atakpamé et 12 dans celle de Foukpa à Sotouboua. Quant aux 50 hectares de parcelles reboisées avec des essences menacées ou en voie de disparition, trois régions sont concernées : la Maritime, les Plateaux et la Centrale.

Par ailleurs, le projet «Appui à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+Readiness) et la réhabilitation des forêts au Togo -ProREDD» est arrivé à terme le



30 juin 2019. L'un des résultats phares dont se réjouit le Togo est la réalisation du premier inventaire forestier national du Togo, suivant l'analyse de l'occupation du sol. Il

est de 24,24%, soit plus de 1381 000 hectares de surfaces forestières, avec une potentialité de ressources forestières de 54,42 mètres cubes en termes de volume

total moyen par hectare. Ces résultats ont permis de faire une planification et une gestion durable des forêts au Togo. Outre l'inventaire forestier national, le projet a contribué au développement de trois modèles de gestion durable des forêts : la gestion durable des forêts communautaires d'Alibi, de Bago et de Koussountou dans la région Centrale, la cogestion de la forêt de Missahohé dans la région des Plateaux et la restauration des paysages forestiers de la préfecture des Lacs.

A noter qu'un vaste programme de reboisement est conçu pour être

mis en œuvre dans les 39 préfectures du pays, afin d'honorer un tant soit peu la cible nationale dans le cadre du programme AFR100.

La filière bois-énergie emploie, à ce jour, plus de 900 000 personnes, aussi bien en milieu rural que périurbain ou urbain, selon les statistiques officielles. La restauration des paysages constitue donc un moyen efficace de production du bois-énergie. Pour le ministre Oladokoun, le dialogue initié est opportun en ce qu'il crée pour les acteurs un cadre d'échanges pro-

priétaires.

Sur le modèle d'un partenariat public-privé

Globeleq va développer l'énergie renouvelable au Togo

D'après un communiqué publié à Londres (Royaume-Uni) le 22 janvier 2020, Globeleq, le principal producteur indépendant d'électricité en Afrique subsaharienne, a signé un accord de co-développement avec le gouvernement togolais pour développer un projet d'énergie renouvelable à l'échelle commerciale. Selon les termes de l'accord, Globeleq et le gouvernement togolais prévoient de développer entre 24 et 30 MW d'énergie fiable, à faible coût et 100% renouvelable pour soutenir la politique de développement industriel du Togo. Le projet

pourrait prendre la forme d'une centrale hydroélectrique pure, d'une centrale hydroélectrique et solaire combinée, ou d'une centrale solaire avec une grande capacité de stockage par batterie. La zone de développement du projet se situera entre Kara et Dapaong en fonction de la technologie qui sera employée et sera reliée à la ligne de transmission Kara-Mango-Dapaong actuellement en construction.

L'accord a été signé à Lomé le 5 décembre 2019 et sera développé sur le modèle d'un partenariat public-privé (PPP). Il s'inscrit dans le



cadre du Plan national de développement 2018-2022 et est une manifestation concrète de la volonté du gouvernement togolais d'accroître ses relations économiques avec le Royaume-Uni.

Mike Scholey, PDG de Globeleq,

a déclaré : « nous sommes ravis de travailler avec le gouvernement togolais sur ce projet innovant. Il apportera une nouvelle production d'électricité à faible émission de carbone dans le nord du Togo et favorisera le développement et la

croissance dans la région ». De son côté, le ministre togolais des Mines et de l'énergie, Dèdèriwè Abla-Bidamon, a déclaré : « le Togo est résolument engagé dans la promotion des énergies renouvelables pour assurer son indépendance énergétique et garantir les bas prix nécessaires à la politique industrielle et créatrice d'emplois souhaitée par le Président de la République. Nous sommes heureux de pouvoir avancer dans cette voie avec le soutien de Globeleq et, à travers lui, du gouvernement britannique ».

Journée internationale de la Douane (JID)

La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes et la planète

Jean AFOLABI

Les besoins de financement des Etats sont de plus en plus importants pour assurer les projets de développement. Et, de ce fait, la mobilisation optimale de recettes douanières constitue un moyen pérenne pour réaliser durablement les dépenses nécessaires inscrites dans les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté qui visent l'émergence économique. C'est, de l'avis du ministère de l'Economie et des finances, le souci majeur qui a soutenu la tenue, pendant la journée d'hier lundi, la célébration de la Journée internationale de la Douane (JID). Une journée qui a permis à l'Office togolais des recettes (OTR), aux opérateurs économiques et à l'ensemble des partenaires, de «...replonger dans les préoccupations de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), en rapport avec la vie économique de nos Etats et le mieux-être des opérateurs économiques et la protection de nos populations», a déclaré Kossi Tofio, le directeur de cabinet du ministère de l'Economie, qui présidait lundi l'ouverture d'une cérémonie à Lomé. En indiquant que le contexte international en perpétuelle

mutation met les administrations douanières devant des défis énormes. «Ainsi, elles doivent à la fois procéder à de vastes réformes en interne et suivre les dispositions internationales mises en place par l'OMD».

Cette année, l'OMD invite les administrations douanières à redynamiser leurs efforts pour relever les défis environnementaux, socioéconomiques et sanitaires afin de garantir un avenir fondé sur la durabilité, la sécurité et l'inclusion. Ainsi, les diverses activités retenues par l'Organisation mondiale des douanes, liées à la notion de durabilité, s'inscrivent dans la poursuite des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies dans le cadre de son programme de développement durable à l'horizon 2030. Aux dires de M. Tofio, la douane peut contribuer à lutter contre le changement climatique et assurer une meilleure durabilité environnementale en appuyant la mise en œuvre effective des divers Accords environnementaux multilatéraux (AEM). «C'est donc dans un partenariat agissant que l'administration douanière peut parvenir à bout des missions dévolues par l'OMD. A cet effet, je vous invite à travailler ensemble pour



assurer la sécurisation de la chaîne logistique internationale. Cet objectif est primordial aujourd'hui pour tous les gouver-

nements en raison des menaces terroristes», a souligné Kossi Tofio.

L'officiel a fait un clin d'œil à la vision, impulsée par le chef de

l'Etat, qui a contribué à mettre en synergie les administrations fiscale et douanière du Togo, donnant naissance à l'Office togolais des recettes, chargé de la mobilisation des ressources domestiques au profit de l'Etat. L'opérationnalisation de l'OTR, a-t-il pointé, a favorisé l'adoption de réformes au nombre desquelles se trouvent, entre autres, la reprise par la douane des fonctions externalisées, notamment en matière d'évaluation en douane, de facilitation et de simplification des procédures de dédouanement.

Indice de perception de la corruption

Le Togo perd un point en 2019

Si 2019 a été ponctué par les nombreuses activités de sensibilisation de la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (Haplucia), cela n'aura pas suffi à faire remonter la note du Togo, en matière de perception de la corruption. En effet, dans son dernier rapport sur la question, Transparency International enlève un point au Togo par rapport au précédent (passant de 30 points en 2018 à 29 points en 2019), alors que le pays était resté à la même note depuis 2015 (32

points sur trois années consécutives).

L'un dans l'autre, le tableau général est plutôt terne pour l'ensemble de la zone sub-saharienne, avec une moyenne de 32 points. L'ONG allemande dresse ainsi un bilan assez sévère, caractérisant « l'inaction contre la corruption », dans l'ensemble de la région.

Au niveau continental, ce sont les Seychelles qui obtiennent la meilleure note (66 points), suivies du Botswana (61 points), du Cap-Vert (58), du Rwanda (53) et de

Maurice (52).

Enfin, avec les plus mauvaises notes, on retrouve la Somalie (9), le Soudan du Sud (12), le Soudan et la Guinée équatoriale (16 tous les deux); au sommet du classement trônent la Nouvelle Zélande et le Danemark (ex aequo avec 87 points chacun), suivis de la Finlande (86), puis Singapour, la Suède et la Suisse (avec tous les trois 85 points).

Source : togofirst.com

FOOTBALL / CONGRES FTF

Kossi Akpovy réélu sans surprise à la tête de la FTF

Le Colonel Kossi Akpovy a été réélu par acclamation au cours du Congrès ordinaire électif de la Fédération Togolaise de Football (FTF) qui s'est tenu ce 25 janvier 2020, à Kara (420 km de Lomé).

Hervé A.

Seul candidat en lice, le Colonel Kossi Akpovy a été réélu pour un deuxième mandat à la tête de la fédération togolaise de football jusqu'en 2024.

Mais le vote par acclamation étant interdit par les statuts de la FTF, les délégués ont dû voter séance tenante un amendement à l'article 29 des statuts de la FTF, comme le leur recommande désormais une directive de la FIFA datée d'août 2019, précisant que pour l'élection du président, lorsqu'il n'y a qu'une seule liste en lice, le congrès peut décider d'élire cette liste par acclamation. Un amendement rapidement adopté par les 26 délégués présents.

"Notre objectif, avec ce 2e mandat est de porter le football togolais au sommet en faisant en sorte qu'il soit un football pour tous et à toutes les échelles avec en prime une performance des équipes nationales", a déclaré le président.

Mais avant les élections, les délégués ont approuvé le plan stratégique de la FTF sur la période 2020-2024. "Ce plan stratégique qui est une première dans la vie de notre association nous servira de fil conducteur et de lien pour y arriver.



Nous allons nous donner les moyens de nos ambitions et notre démarche continuera d'être très inclusive puisque seule la réussite de notre football compte", a en outre précisé le président.

Ce plan vise à moderniser l'administration du football national, améliorer son image et surtout les performances des équipes nationales, améliorer la gestion des clubs sportifs de football, doter le pays d'infrastructures sportives.

Il devrait aussi permettre de lever

des ressources supplémentaires pour soutenir le développement des initiatives de football à travers le pays, permettant ainsi au football togolais de prendre plus de valeur et de notoriété au plan national et international.

En marge du congrès ordinaire et électif, le nouveau bureau élu dirigé par le colonel Kossi Akpovy a réceptionné la nouvelle pelouse du stade de Kara des mains de la société Greenfields.

La cérémonie de remise de la

nouvelle pelouse a été effectuée en présence du ministre des sports Foli Bazi Katari, du préfet de la Kozah le Col Didier Bakali, des membres du nouveau bureau exécutif de la FTF, des médias et des sympathisants des deux grands clubs de la ville de Kara ASKO et ASCK.

Tout juste après cette cérémonie, un match de gala a mis aux prises l'équipe de la FTF et celle des gaillards de la ligue de Kara. Score à l'arrivée, 4 buts à 1 en faveur de l'équipe de la fédération.

Les Etats-Unis devant la Chine

A six mois des Jeux de Tokyo 2020 (24 juillet au 9 août), l'institut Gracenote a mis à jour ses prévisions de médailles pour le prochain événement olympique. Sans surprise, elles suggèrent un triomphe des Etats-Unis.

La délégation américaine est promise à dominer le classement des nations, avec 117 médailles dont 47 en or. La Chine serait deuxième, mais à bonne distance, avec un total de 87 médailles, dont 43 en or. En troisième position, Gracenote place la Russie (66 médailles dont 25 en or), mais sa participation en tant que nation aux Jeux de Tokyo reste soumise au verdict du Tribunal arbitral du sport (TAS).

Pays-hôte, le Japon devrait profiter de l'avantage du terrain, en ramassant 65 médailles, dont 30 en or. Le top 10 serait également composé de l'Australie (44), la Grande-Bretagne (42), les Pays-Bas (41), la France (37), l'Allemagne (35) et l'Italie (32).

Le classement se présenterait ensuite de la façon suivante, pour les places de 11 à 30 : Corée du Sud (26), Hongrie (23), Canada (22), Nouvelle-Zélande (21), Brésil (21), Turquie (18), Espagne (18), Pologne (18), Ukraine (16), Kenya (15), Suède (14), Serbie (13), Inde (12), Cuba (11), Taiwan (11), Kazakhstan (11), Corée du Nord (10), Géorgie (10), Jamaïque (10), Iran (9). Reste une inconnue : à qui profiteraient les 66 médailles prédites à la Russie, en cas d'exclusion du pays des Jeux de Tokyo 2020. Selon Simon Gleave, l'un des analystes de Gracenote, les Etats-Unis en hériteraient de 9, contre 6 pour l'Italie.

Les championnats d'Asie annulés

L'épidémie de coronavirus pourrait bien semer un certain désordre dans l'organisation du calendrier hivernal de l'athlétisme international. Le Confédération asiatique a annoncé dimanche 26 janvier l'annulation des championnats d'Asie en salle.

Ils devaient se dérouler les 12 et 13 février 2020 à Hangzhou, à 600 kilomètres de la ville chinoise de Wuhan, l'épicentre du virus. La décision a été prise au terme d'une conférence téléphonique d'urgence organisée entre les membres du conseil de la Confédération asiatique. Les Mondiaux en salle, prévus les 13 et 14 mars à Nankin, une autre ville chinoise, sont maintenant fortement menacés.

World Athletics se refuse pour l'instant à prendre une position officielle, mais l'institution internationale confirme être en contact avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dalhan Al Hamad, le président de la Confédération asiatique d'athlétisme, laisse supposer une possible annulation.

"Nous sommes très conscients de la propagation de l'épidémie, qui s'étend au-delà des frontières de la Chine, explique-t-il. La sécurité de nos athlètes et de nos officiels est la priorité." A Pékin, le stade national a été fermé au public. Par ailleurs, plusieurs courses sur route ont été annulées, notamment à Hong Kong et à Wuxi, non loin de Shanghai.

Un tandem Beaumont - Laporte

Bernard Laporte, le président de la Fédération française de rugby (FFR), se prépare à une année 2020 très électorale. Il a été choisi par Bill Beaumont, le président de World Rugby, pour composer un tandem lors des prochaines élections à l'organisation internationale, prévues au mois de mai.

Elu une première fois en 2016, le dirigeant britannique a annoncé sa décision de postuler pour un deuxième mandat. Son vice-président actuel, l'Argentin Agustín Pichot, étant censé se lancer lui aussi dans la bataille pour le poste suprême, Bill Beaumont a décidé de faire équipe avec Bernard Laporte.

"Après avoir consulté mes collègues des fédérations et des régions ainsi que ma famille, je peux confirmer que je suis candidat à ma réélection au poste de président de World Rugby lors de la réunion du Conseil au mois de mai, a annoncé l'Anglais dans un communiqué. Je ferai équipe avec le président de la FFR, Bernard Laporte, qui sera mon candidat à la vice-présidence. Bernard est un grand serviteur du rugby et il partage ma vision d'un sport puissant, durable et inclusif offrant encore plus de possibilités d'expansion et de croissance."

Bernard Laporte devra mener campagne tout en préparant les prochaines élections à la FFR, où il ambitionnera de conserver son poste de président. Elles doivent se dérouler en fin d'année 2020.

FOOTBALL

Lekjaa souhaite le maintien de la coopération avec la FIFA

Le Marocain Fouzi Lekjaa, vice-président de la Confédération africaine de football (CAF), estime que la coopération entre l'instance africaine et la FIFA, notamment matérialisée par les fonctions dévolues à Fatma Samoura, "doit être maintenue et renforcée".

Mme Samoura a été nommée "déléguée générale de la Fifa pour l'Afrique" en juin dernier. Un poste qu'elle a cumulé avec celui de secrétaire générale de la FIFA.

Un "accord de coopération"

conclu entre l'instance qui dirige le football continental et la FIFA prévoit que Fatma Samoura mène "un audit général" de la CAF à partir du 1er août prochain, pour une durée de six mois.

"Pour moi, et je pense que c'est le cas pour les autres membres du comité exécutif, la coopération avec la Fifa doit être maintenue et renforcée", a déclaré Fouzi Lekjaa, par ailleurs président de la Fédération royale marocaine de football (FRMF), dans un entretien avec le site spécialisé "insideworldfootball".

Interrogé sur la fin de mission conduite par Fatma Samoura, M. Lekjaa estime que "la collaboration entre la Fifa, la CAF et d'autres confédérations est absolument normale et un processus institutionnel".

"Nous devons profiter de cette opportunité pour progresser rapidement et sûrement afin d'être au sommet du football mondial, la collaboration avec la Fifa n'est pas une question de timing, mais d'évolution", a ajouté M. Lekjaa, président de la Commission des Finances de la

CAF.

"Ce partenariat devrait se poursuivre et devenir structurel", a insisté le dirigeant marocain, avant d'ajouter : "Le plus important pour moi, c'est la relation institutionnelle. Quant à la personne, ce n'est pas moi qui décide".

Fouzi Lekjaa a laissé entendre que toutes ces questions devraient être abordées lors du prochain comité exécutif, le 2 février à Maamoura (Maroc).

BASKET/MORT DE KOBE BRYANT

Un pilote témoigne des mauvaises conditions météo au moment du crash

"Les conditions étaient mauvaises", témoigne Chris Martin, pilote et résident de Calabasas, la ville où s'est produit le crash fatal à Kobe Bryant, dimanche 26 janvier.

Chris Martin réside à Calabasas, ville de Californie où s'est produit le crash fatal au célèbre basketteur. Lui-même pilote, il atteste d'une très mauvaise visibilité le matin du drame.

"Je suis pilote et je devais voler ce matin, mais les conditions étaient mauvaises avec un ciel couvert à 400 pieds, une visibilité de moins d'un demi-mille et du brouillard", témoigne Chris Martin, résident de Calabasas, où a eu lieu l'accident d'hélicoptère fatal à Kobe Bryant, dimanche 26 janvier.

"C'était un matin brumeux, sombre, un peu comme si on attendait de la pluie ou de la neige", renchérit Jerry Kocharian, un autre riverain.

Outre le basketteur, huit autres personnes ont péri - dont Gianna, la fille de la légende des Lakers - dans ce crash survenu dans le sud de la Californie. "Il n'y a pas eu de survivant... Il y avait neuf personnes à bord de l'appareil, le pilote et huit personnes", a déclaré le shérif, Alex Villanueva, lors d'un point de presse.

L'hélicoptère s'est écrasé par temps brumeux au nord-ouest de Los Angeles. Selon les autorités locales, les pompiers ont reçu un appel peu avant 9h37 au sujet de l'accident, qui a provoqué un feu de broussailles sur une colline.



Selon le "Los Angeles Times", qui cite une source policière, le manque de visibilité était tel que la police de Los Angeles avait laissé au sol ses propres hélicoptères jusque dans l'après-midi, quand le ciel s'est dé-

gagé.

"La situation météorologique ne répondait pas à nos normes minimales de vol", a déclaré au quotidien le porte-parole de la police, Josh Rubenstein.

Célébration du Traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes

L'apprentissage de l'allemand en promotion au lycée français de Lomé

Jean AFOLABI

Ce 22 janvier, à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes d'Aix-la-Chapelle, les ambassades et consulats français et allemands à travers le monde ont pris des initiatives conjointes pour renforcer la coopération au service des concitoyens des deux pays et de leurs valeurs partagées. Au lycée français de Lomé, une matinée a été dédiée à l'histoire de cette coopération, mais également à la promotion de l'apprentissage de l'allemand. Les ambassadeurs de France et d'Allemagne ont présenté à une soixantaine d'élèves du lycée ainsi qu'à quelques parents et professeurs l'histoire de la relation entre l'Allemagne et la France, depuis la signature du traité de l'Élysée en 1963 par Konrad Adenauer et Charles de Gaulle jusqu'à ce jour, avec l'entrée en vigueur du traité d'Aix-la-Chapelle, signé par Emmanuel Macron et Angela Merkel en 2019.

L'occasion de promouvoir auprès des élèves du lycée français la culture allemande. Ainsi, les représentants de l'Institut Goethe de Lomé, institut culturel allemand, ont présenté les avantages de l'apprentis-



sage de la langue allemande, qui permet une ouverture sur le monde mais également d'acquiescer des avantages professionnels notamment dans le cadre d'une carrière européenne ; l'office allemand des échanges universitaires (DAAD), actif sur le campus de l'université de Lomé, a mis en avant les nombreuses opportunités qui s'offrent aux étudiants en effectuant des études supérieures au sein d'universités allemandes. Un accent particulier a été mis sur le réseau de 194 établissements d'enseignement supérieur proposant des cursus franco-allemands. Le directeur de la GIZ au Togo, le service de coopération internationale allemand pour le développement durable, a également présenté ses activités au Togo. Elles s'inscrivent, précise-t-on à l'ambassade de France à Lomé, dans le cadre de la programmation conjointe Union européenne-France-Allemagne.

Pour rappel, l'Université franco-

allemande (UFA) est une institution dotée d'une personnalité juridique internationale, créée et financée à parts égales par la France et l'Allemagne. Depuis 1997, elle a pour mission principale de susciter, d'évaluer et de participer au financement de cursus franco-allemands dans les disciplines les plus variées, des sciences de l'ingénieur aux sciences humaines et sociales, en passant par les sciences exactes, l'économie et la gestion, le droit et la formation des enseignants. Ces programmes sont mis en œuvre, dans plus de 110 villes universitaires en France et en Allemagne, par les meilleures universités, grandes écoles et Fachhochschulen françaises et allemandes. Ce sont actuellement 194 grandes écoles, universités et Fachhochschulen en France et en Allemagne qui collaborent ainsi sous son égide, rassemblant près de 6 400 étudiants et 350 doctorants.

Trois décisions de la Cour Constitutionnelle

-Pour Fabre : Une requête irrecevable et une rejetée

-Pour Kodjovi Thon : une requête rejetée

Eric J.

Le 21 Janvier dernier, le leader de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) annonçait, lors d'une conférence de presse, avoir saisi la Cour Constitutionnelle pour voir dire l'annulation de la candidature de Faure Gnassingbé, actuel Président de la République et la récusation de deux membres de la Cour Constitutionnelle à savoir Aboudou Assouma et Amados-Djoko Kouami. Un jour auparavant, c'est l'un des candidats relégués de la course à la présidentielle du 22 février prochain, Kodjovi Atna Thon, qui a fait de même pour que sa candidature soit reconsidérée en faisant droit à sa requête. Et la Cour statuait.

Sur l'annulation de la candidature de Faure Gnassingbé

À l'actif de son argumentaire, Jean Pierre estimait que l'Assemblée nationale a été défaillante en délibérant et en adoptant en marge de la procédure législative spéciale de son règlement intérieur, l'article 158 alinéa 2 (nouveau), de la Constitution du 14 octobre 1992, arbitrairement ajouté au projet de loi de révision constitutionnelle du 09 novembre 2018, introduit par le Gouvernement. Jean Pierre Fabre demandait donc à la Cour d'annuler purement et simplement cet article et de déclarer en conséquence

Monsieur GNASSINGBE Faure Essozimna, inéligible pour l'élection présidentielle du 22 février 2020, pour avoir fait, déjà, plus de deux (02) mandats présidentiels de cinq (05) ans ».

Dans sa décision, la Cour Constitutionnelle a indiqué que, sans qu'il soit besoin de se prononcer sur la compétence de la Cour ; Considérant qu'aux termes de l'article 106, alinéa 2 de la Constitution, « Les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours ; Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires, juridictionnelles et aux personnes morales et physiques » ; Que cette impossibilité de recours est confirmée par l'article 32, alinéa 2 de la loi organique n° 2019/023 du 26 décembre 2019 : « Les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires, juridictionnelles et aux personnes morales et physiques qui doivent leur donner effet par tous moyens légaux » ; qu'il s'agit là d'une impossibilité absolue, que la Cour a eu à confirmer dans sa décision N° E-004/10 du 11 février 2010 ; Qu'en conséquence, la demande d'invalidation de la candidature de Monsieur GNASSINGBE Faure Essozimna résultant de la décision N° 002/20 du 17 janvier 2020 fixant la liste des candidats à l'élection présidentielle dont le 1^{er}

tour est fixé au 22 février 2020 ne saurait prospérer.

Sur la demande de l'annulation de l'article 158, alinéa 2 (nouveau) de la Constitution comme ayant été délibéré suivant une procédure « arbitraire non prévue » ; la Cour Constitutionnelle a indiqué qu'elle n'a pas compétence pour annuler une loi promulguée, en l'espèce une loi constitutionnelle ; Que, d'ailleurs, même si elle en avait la compétence, la Cour n'aurait pas pu, sans violer le principe de l'autorité de la chose jugée, se prononcer sur la demande du requérant puisque la même question, portant sur le même objet, avait déjà été posée dans les mêmes termes à la Cour, dans le cadre de son contrôle de constitutionnalité des lois, par Monsieur FABRE Jean-Pierre et ses collègues de l'ANC, sur la base des mêmes arguments que ceux soutenus dans la présente requête, et qui a fait l'objet de la décision N° C-008/19 du 29 mai 2019 ;

Sur l'article 144, alinéas 1 et 2 de la Constitution évoqué par Jean Pierre Fabre dans sa requête, la Cour répond que « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurrentement au Président de la République et à un cinquième (1/5) au moins des députés composant l'Assemblée nationale. Le projet ou la proposition de révision est considéré comme adopté s'il est voté à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des députés composant l'Assemblée nationale... » ; Que cette procédure a été respectée ; Que, dès lors, l'argumentation du requérant se référant à une prétendue limitation des pouvoirs de l'Assemblée nationale par le règlement de l'Assemblée nationale est inopérante ; Qu'ainsi, ce recours ne saurait donc être accueilli. D'où la décision de la Cour Constitutionnelle de juger irrecevable la requête de Jean Pierre Fabre.

De la récusation des Juges Assouma et Amados-Djoko.

Sur la demande à la Cour de la « récusation des membres de la Cour constitutionnelle que sont : Monsieur ASSOUMA Aboudou, Monsieur AMADOS-DJOKO Kouami », la Cour a jugé recevable, la requête de Jean Pierre Fabre considérant que Monsieur FABRE Jean-Pierre a saisi la Cour en sa qualité de candidat à l'élection présidentielle dont le premier tour est fixé au 22 février 2020 en lien avec l'article 142, al. 2 du code électoral qui dispose que « Tout candidat ou toute liste de candidats peut contester la régularité des opérations électorales sous forme de requête adressée à la Cour constitutionnelle. La requête lui est adressée dans un délai de quarante-huit (48) heures pour l'élection présidentielle et cinq (5) jours pour les élections sénatoriales et législatives, à compter de la proclamation des résultats provisoires. La requête doit contenir

les griefs du requérant. »

Cependant, la Cour constitutionnelle a indiqué qu'elle n'est pas compétente pour se prononcer sur l'annulation de la délibération visée par le requérant et visant deux membres de la Cour constitutionnelle. Jean Pierre Fabre estimait qu'« aucune disposition transitoire n'a été prévue à l'instar de ce qui est prévue à l'article 158, alinéa 2 de la Constitution, pour le décompte des mandats déjà effectués par certains membres de la Cour constitutionnelle avant l'application de l'article 100 alinéa 1. » ; Que cet article 158 alinéa 2 nouveau dispose : « les mandats déjà réalisés et ceux qui sont en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente loi constitutionnelle ne sont pas pris en compte dans le décompte du nombre de mandats, pour l'application des dispositions des articles 52 et 59 relatives à la limitation du nombre de mandat » ; Jean Pierre Fabre en a conclu que « Si les membres ont déjà fait deux (02) mandats ou plus, leur désignation deviendra anticonstitutionnelle, ils doivent immédiatement démissionner et la procédure de leur remplacement doit être mise en œuvre. »

Après un long développement et une démonstration, l'incompétence de la Cour Constitutionnelle à connaître de cette affaire est donnée en ces termes : « Considérant qu'aucun motif d'impartialité n'est évoqué dans la requête, que c'est plutôt un recours en annulation de l'élection des deux membres par l'Assemblée nationale ; que la récusation ne permet pas de remettre en cause l'élection faite par l'Assemblée nationale des deux membres de la Cour constitutionnelle ;

Considérant qu'aux termes de l'article 104 de la Constitution, la Cour constitutionnelle est juge de la constitutionnalité des lois ; qu'elle ne saurait s'immiscer dans les attributions de l'Assemblée nationale » ; Qu'en conséquence, la Cour constitutionnelle n'est pas compétente pour se prononcer sur l'annulation de la délibération visée par le requérant et visant deux membres de la Cour constitutionnelle.

Pour ce faire, la requête en récusation de Monsieur FABRE Jean-Pierre est irrecevable et donc rejetée par la Cour.

Et sur la saisine de Kodjovi THON

Quant à Kodjovi THON, c'est par une requête en date du 20 janvier 2020, enregistrée le même jour au greffe de la Cour sous le N° 006-G, qu'il a saisi la Cour lui demandant de faire droit à sa requête et de prononcer la restauration de la candidature de « Monsieur THON Acohin Kodjovi Atna, candidat indépendant « La Nouvelle Vision » à l'élection présidentielle dont le premier tour est

(suite à la page 7)

À la 9^{ème} session extraordinaire de son Conseil des gouverneurs à Lomé

La BIDC nomme le Ghanéen George Agyekum Nana Donkor à sa tête

Le Conseil des gouverneurs de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), constitué des ministres des finances et de la planification économique des quinze (15) États membres de la CEDEAO – Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest –, a nommé George Agyekum Nana Donkor, PhD, nouveau président de la Banque, et ce à compter du 3 février 2020. Cette nomination s'est faite lors de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil des gouverneurs tenue le 13 janvier 2020 à Lomé, précise un communiqué de la banque. Avant d'être nommé en tant que Président de la BIDC, M. Donkor a occupé pendant sept (7) ans le poste de Vice-président chargé des finances, de l'administration et des services institutionnels de la Banque. Il avait également occupé le poste de Chef de la Division juridique et celui de Responsable de la conformité au sein de la même Banque.

Avec à son actif plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience à des postes de direction, M. Donkor met au service de la Banque une riche expérience pertinente dans divers domaines, notamment la finance, la gestion stratégique, le marketing, les affaires juridiques, la conformité

et l'administration. Rompu à la pérennisation de l'entreprise, M. DONKOR possède des compétences hors pair en matière de leadership, de gestion du changement et de formulation de politiques. Il dispose d'une expérience pratique en matière d'innovation, de conception organisationnelle, de développement et de perfectionnement. Il a piloté et mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques au sein de la Banque, notamment l'ouverture du capital de la Banque aux membres non régionaux, la notation de la Banque par les agences de notation internationales, la première adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et la valorisation des actions de la Banque. Il a conduit le premier roadshow de la Banque sur les marchés financiers des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, qui a débouché sur la première émission d'euro-obligations de la Banque.

Il est titulaire d'un doctorat en administration des affaires (DBA) et d'un master en recherche appliquée aux affaires (Master of Applied Business Research [MABR]) de la Swiss Business School (SBS) à Zurich, en Suisse. Il a également obtenu un doctorat en marketing de la Commonwealth Open Uni-



versity (CoU) des îles Vierges Britanniques et un Executive MBA en marketing de la University of Ghana Business School, Legon, Accra, Ghana. Par ailleurs, il possède également un diplôme de troisième cycle en gestion contemporaine de la Nobel International Business School (NIBS), au Ghana. M. Donkor a obtenu une licence en droit (LLB) de l'Université du Ghana, Legon, Accra, ainsi qu'un diplôme de troisième cycle en droit de la Faculté de droit du Ghana.

Projet WACAResip

La Commune des Lacs1 prête pour gérer ses déchets

Etonam Sossou

Onze (11) sous projets communautaires du projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA RESIP), ont fait objet de signature le 08 novembre 2019, à Lomé. La phase de réalisation vient d'être amorcée ce 27 janvier 2020 par le lancement officiel du sous projet «gestion des déchets solides et liquides» dans la commune des Lacs1. Ce sous-projet va construire à 120 ménages ainsi qu'aux établissements sanitai-

res du canton de Glidji des toilettes Ecosan et des puisards, améliorer les services urbaines, transformer les déchets en compost pour le maraichage. Aussi, le sous-projet mettra-t-il un accent particulier sur la sensibilisation des populations pour leur contribution active afin d'obtenir les résultats escomptés. Nous voulons rentrer la commune des Lacs1 dans le cercle fermé des villes propres. Nous comptons toucher d'ici trois ans 440 ménages à travers ce projet et c'est pourquoi nous allons tenir compte des impé-

ratifs de gouvernance à chaque étape de la mise en oeuvre» a précisé le Maire de la commune de Lac1, Monsieur Alexis Aquéréburu.

Estimé à 454 millions de Fcfa environ, ce sous-projet a pour entre autres objectifs, d'éliminer la pauvreté, de protéger les communautés bénéficiaires contre les catastrophes naturelles et d'améliorer leur cadre de vie. Ces sous projets, seront réalisés dans les zones exposées aux catastrophes naturelles pour un

montant total de 1,2 milliards FCFA. Ces 11 projets concernent la gestion des aires communautaires à hautes valeurs éco systémiques, la gestion durable des terres, la réhabilitation des infrastructures publiques endommagées par les inondations, le curage des caniveaux pour l'amélioration des performances des canaux de drainage des eaux, la lutte contre la pollution et les activités génératrices de revenus» a déclaré le Ministre en charge de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature, Dr. Oladokoun David Wonou.

En effet, Les données de la dernière cartographie de la pauvreté au Togo parlent d'elles même. De 61,7%, nous sommes parvenus à 53,5% entre 2006 et 2017. Ce sont des résultats encourageants que le Togo compte améliorer. Chaque denier de ce projet sera utilisé de façon transparente et les travaux



vont se déroulés dans les délais impartis» a rassuré le Maire de la commune des Lacs1. Le projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest dont le sigle anglais est WACA ResIP West Africa Coastal Area, a pour objectif de renforcer la résilience des communautés et des zones cibles dans la zone côtière ouest africaine de six (6) pays (le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, Sao Tomé Principe, le Sénégal et le Togo). La réalisation de ce projet au Togo est financée par la Banque Mondiale, le Fonds pour l'En-

vironnement Mondial (FEM) et l'Etat togolais pour un montant de 31 milliards. Sa particularité est que la grande partie des activités seront menées par les commissions préfectorales de Développement Durable (CPDD). Le projet faisant partie d'un vaste projet sous régional aura certaines activités communes avec le Bénin. A terme, le segment entre Agbodrafo et Aného frontière Bénin, long de 18 km sera protégé, le chenal de Gbaga sur 24 km sera dragué, 3000 ménages, grâce aux bassins de rétention d'eaux seront à l'abri des inondations.

En glissement annuel / A fin septembre 2019 dans l'UMOA

L'épargne à +11,4% au Togo, les encours à +8,0%

Le nombre de SFD – Systèmes financiers décentralisés ou microfinance – dans l'UMOA (Union monétaire ouest africaine) est de 511 unités à fin septembre 2019. En outre, 15.205.091 personnes ont bénéficié des services financiers fournis par les institutions de microfinance sur la période sous revue, à travers 4.869 points de service répartis dans les États membres de l'Union. L'examen des indicateurs d'intermédiation des SFD de l'Union, à travers une étude de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) sur 165 SFD, fait ressortir une évolution relativement favorable à l'inclusion financière, avec un taux brut de dégradation du portefeuille qui s'est légèrement inscrit en baisse, ressortant à 7,6% contre 8,9% à fin septembre 2018, pour une norme généralement admise de 3% dans le secteur.

Sur la période sous revue, le montant des dépôts collectés s'est établi à 1.454,1 milliards de FCFA contre 1.335,5 milliards de FCFA une année plus tôt, soit une augmentation de 8,9%. Cette progression est enregistrée au Mali (+17,9%), au Togo (+11,4%), au Bénin (+9,8%), en Côte d'Ivoire

(+8,8%), au Sénégal (+7,5%) et au Burkina (+6,1%). Toutefois, une baisse a été observée en Guinée-Bissau (-23,1%) et au

Niger (-0,9%). Les dépôts à vue demeurent prépondérants avec une part de 59,2%. Les dépôts à terme et les autres dépôts constituent chacun 20,4%. En outre, l'épargne auprès des SFD a été constituée à hauteur de 50,2% par les hommes, 29,9% par les femmes et 19,9% par les groupements.

Le montant moyen de l'épargne par client s'est fixé à 95.193 FCFA à fin septembre 2019 contre 87.118 FCFA au titre du troisième trimestre de l'année 2018. Pour l'ensemble des SFD de l'UMOA, l'épargne recueillie représente 5,7% de la totalité des dépôts détenus par les établissements de crédit de l'Union.

L'étude révèle, en revanche, que l'encours des crédits des SFD de l'Union, s'est accru de 12,1% par rapport à son niveau à fin septembre 2018, pour ressortir à 1.498,9 milliards de FCFA. Cette hausse a été notée au Mali (+17,1%), au Burkina (+13,5%), au Sénégal (+13,3%), en Côte d'Ivoire (+12,9%), au Bénin (+8,2%), au Togo (+8,0%) et au Niger (+3,1%). En revanche, l'encours des finan-

cements a diminué de 36,7% en Guinée-Bissau. Une part de 50,5% de l'encours des crédits des institutions de microfinance est constituée de concours à court terme. Les prêts à moyen et long termes représentent respectivement 31,9% et 17,6% sur la période sous revue. La clientèle masculine des SFD a bénéficié de 54,1% des crédits. La clientèle féminine et les groupements bénéficient respectivement de 28,1% et 17,8% des financements.

L'encours moyen des prêts par bénéficiaire a augmenté de 12,1%, pour s'établir à 97.774 FCFA à fin septembre 2019 contre 87.236 FCFA une année auparavant. Pour l'ensemble du secteur, l'encours des crédits représente 6,9% des créances consenties par les établissements de crédit de l'Union.

Selon la Banque centrale, quinze (15) institutions de microfinance étaient sous administration provisoire à fin septembre 2019, à savoir six (6) au Bénin, deux (2) au Burkina Faso, deux (2) au Niger, autant au Togo, une (1) en Côte d'Ivoire, ainsi qu'au Mali et au Sénégal.

Trois décisions de la Cour Constitutionnelle

-Pour Fabre : Une requête irrecevable et une rejetée
-Pour Kodjovi Thon : une requête rejetée

(suite de la page 6)

fixé au 22 février 2020. Il estime que la décision n° EP-002/20 du 17 janvier 2020 portant publication de la liste des candidats à l'élection présidentielle par laquelle sa candidature a été rejetée devra être reconsidérée, car, elle ne reflète pas la réalité de l'étude de son dossier. Il a tenu à affirmer que les collectes des signatures pour appui à sa candidature ont été faites sur présentation des cartes d'électeurs délivrées en 2018 et en 2019 aux intéressés par la CENI dont les références ont été relevées sur les fiches et que le candidat n'a aucun autre moyen de vérification du statut d'«électeur» d'un citoyen autre que la présentation des cartes d'électeurs alors que nous reconnaissons que la Com-

mission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est la seule institution accréditée à produire et délivrer des cartes d'électeur aux citoyens togolais. La Cour reconnaît que le dossier de candidature de Monsieur THON Acohin Kodjovi Atna contient bien une liste de cinq mille deux cent vingt-deux (5222) signatures de présumés électeurs appuyant sa candidatures. Toutefois, la CENI, après la saisie, le contrôle, le nettoyage des doublons et vérifications, a noté cinq mille cent cinquante-six (5156) signatures ; Que, « le croisement des informations fournies sur la liste des signatures, et plus particulièrement le numéro de carte d'électeur avec le fichier électoral donne: trois mille cent quatre-vingt-six (3186) numéros

valides; ces électeurs retrouvés sont repartis dans vingt-six (26) préfectures; et seulement 6 préfectures réunissent plus de deux cent (200) électeurs». Cependant, une bonne partie des numéros de cartes d'électeurs renseignés sur les listes fournies, ne respectent pas le format de numéro des nouvelles cartes d'électeurs de la CENI, utilisées depuis 2018 pour le vote. Le format normal de ces numéros est de 19 chiffres et 7 tirets. Par conséquent qu'après examen de la requête, la Cour n'a décelé aucune erreur matérielle; Qu'ainsi, il échet de rejeter la requête de Monsieur THON Acohin Kodjovi Atna. Ce qui a été fait.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°578
de LOTO KADOO du 17 Janvier 2020

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 579^e tirage de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, C'est à LOME, TABLIGBO, NOTSE et KPALIME que la LONATO a enregistré des gagnants des gros lots..

Ainsi dans la capitale, un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1250.000F CFA et un maxi gros lot de 5.250.000F CFA ont été recensés auprès des opérateurs 7060, 90338 et 30231.

A TABLIGBO, et à KPALIME, ce sont des lots de 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance respectivement sur les point de vente 80026 et 40026.

La ville de NOTSE n'est pas en reste avec un gros lot de 2.500.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 20228.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHÉ !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°579 de LOTO KADOO du 24 Janvier 2019

Numéro de base

53 21 77 27 43

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°134
DE LOTO Sam du 18 Janvier 2020

Le tirage N°135 du LOTO Sam a eu lieu samedi 25 Janvier 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, C'est exclusivement à LOME que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots.

Dans les autres villes du pays, de nombreux parieurs ont remporté de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA.

Dans la capitale, nous avons recensé un gros lot de 1.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté leur chance auprès des opérateurs 50342.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°135 de LOTO SAM du 25 Janvier 2020

Numéro de base

08 55 87 30 51

Numéro bonus

61



5 QUESTIONS A...
Awa Nana Daboya
Présidente du HCR/UNHCR

Spoliation d'œuvres littéraires
Une gangrène sournoise
pour les auteurs togolais

SOCIÉTÉ
Le pain mangé au Togo,
un danger permanent



NOVEMBRE 2019 - N°0005

INDICES

PA-LUNION

UNE PUBLICATION DU GROUPE DE PRESSE L'UNION



On violente encore des albinos au Togo



Climat des affaires
Le Togo crève le plafond
des réformes

Dossier spécial
La Chine du monde et
le monde de la Chine

Programme de Transferts Monétaires:
Que valent les 15000 F.CFA face
aux besoins des populations ?

L'Agroécologie :
Une autre agriculture est possible



Togo: 1.500 FCFA - zone CFA: 2000 FCFA - Europe et autres: 6€

INDICES N° 0005

Disponible dans les kiosques